



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Circulaire de gestion locative 2024

Publié le 15 mai 2024, Mis à jour le 15 mai 2024

OBJET : MODALITÉS DE GESTION LOCATIVE POUR LA CAMPAGNE D'ADMISSION 2024 ? 2025

La présente circulaire a pour objet de définir ou préciser les dispositifs d'admission ou de réadmission et de gestion des logements mis à disposition des étudiants pour l'ensemble du parc géré par les Crous.

Ces dispositifs sont régis par trois principes majeurs :

- ? La priorité sociale dans l'attribution d'un logement ;
- ? Le principe d'équité dans le traitement de l'étudiant ;
- ? La conformité des procédures à la réglementation en vigueur.

Consulter la circulaire

[et le règlement intérieur des résidences universitaires](#)